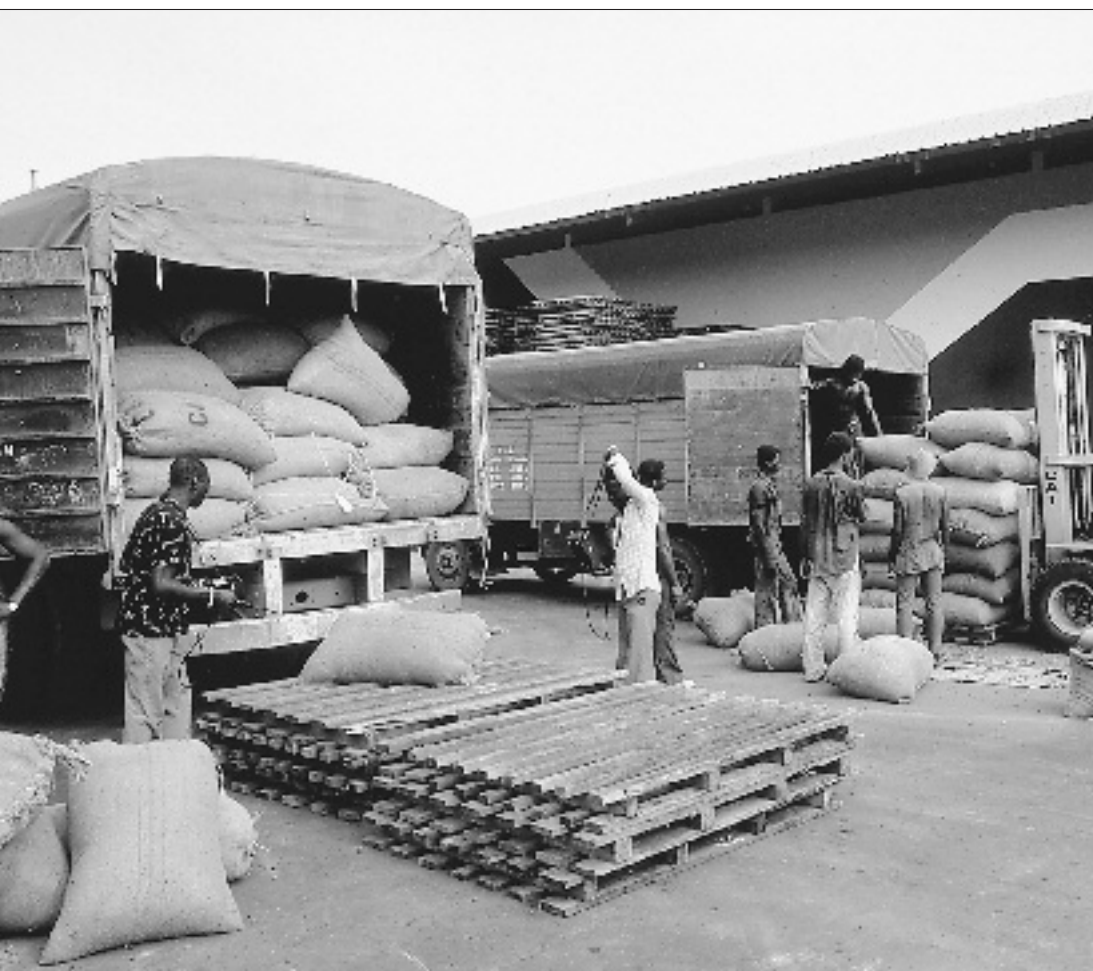


Libéralisation des exportations de cacao

Un défi pour les OP ivoiriennes



CIRIC A. Lepage

Premier producteur mondial de cacao avec 1 200 000 tonnes, la Côte d'Ivoire a autorisé les organisations paysannes à se lancer dans l'exportation à compter de la campagne 1999-2000. Un enjeu auquel les planteurs ne sont pas forcément préparés.

Cette mesure, édictée dans un contexte de libéralisation de l'agriculture, par un décret présidentiel du 10 février 1999, a été annoncée après la dissolution de la *Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles* (CAISTAB) inspirée par le couple Banque mondiale-FMI.

Désormais livrées à elles-mêmes après la disparition de ce filet de sécurité, de nombreuses coopératives

pensaient pouvoir profiter de la brèche ainsi ouverte pour prendre en main l'exportation de leurs propres produits, jusqu'alors contrôlée par un club très fermé de filiales de multinationales et d'intermédiaires ivoiriens. Mais seront-elles suffisamment armées pour aborder un créneau dont elles ne maîtrisent absolument pas les ficelles, la CAISTAB ayant détenu pendant quarante ans le monopole de

l'exportation des deux produits phares de l'économie ivoirienne, le café et le cacao ?

La question peut se poser. Car, il faut bien se rendre compte que cette libéralisation imposée par les bailleurs extérieurs en vue d'optimiser les filières d'exportation par plus de rigueur et de professionnalisme, ne concernera en réalité que peu d'élus. Visant en effet à assainir un milieu souvent suspecté de gestion approximative et de manque de transparence, cette nouvelle réglementation de la profession d'exportateur exige maintenant de toute société commerciale sollicitant un agrément, un capital d'au moins 5 % du chiffre d'affaire prévisionnel; plancher qui ne saurait être inférieur à 200 millions de francs CFA entièrement libérés en numéraire. De plus, les intéressés auront à consigner une caution du même montant pour pallier à d'éventuelles défaillances. En clair, pas d'agrément sans une garantie financière minimale de 400 millions de francs CFA.

Même si les conditions ne sont pas aussi draconiennes pour les coopératives tentées par l'aventure de l'exportation (capital minimal exigé: 50 millions et 25 millions de caution de garantie), seules celles qui offriront une capacité de production annuelle de 5 000 tonnes pourront faire acte de candidature.

▼ **Planteur-négociant: un pari risqué**

Outre qu'elle aboutira sans doute à la disparition de petits opérateurs qui jonglaient dans ce négoce sans réelle assise financière ou connaissance du métier, il n'est pas certain qu'une telle réglementation favorise l'introduction des producteurs dans les filières d'exportation. Difficile de croire en effet que les planteurs se transformeront du jour au lendemain en vendeurs avisés face aux multinationales américaines et européennes,

après avoir eu la CAISTAB comme unique interlocuteur pendant plusieurs décennies.

L'émergence des coopératives ivoiriennes dans ce secteur n'est donc pas pour demain et elles ne risquent pas de faire de l'ombre aux filières d'exportation traditionnelles qui dominent le marché et imposent généralement leurs conditions aux paysans. Ainsi, malgré les promesses d'aides financières de l'État pour amortir le choc de la libéralisation prochaine, aucune organisation paysanne n'est encore parvenue à obtenir le précieux agrément, pour l'heure accordé aux exportateurs privés remplissant les conditions requises.

Les quelques organisations paysannes qui ont tenté de se lancer ont eu les pires difficultés à financer les collectes (les paysans ne pouvant se dessaisir de leurs productions sans garantie) et le convoyage des produits jusqu'au port. Du coup, en accélérant la contraction du segment concédé aux négociants locaux, le nouveau système de commercialisation ne pourra qu'entériner la toute puissance des grandes firmes présentes en nombre sur le marché ivoirien. Des firmes pour la plupart spécialisées dans l'achat ou la transformation du café et du cacao. Sur la soixantaine d'exportateurs agréés pour la campagne 1998-

1999, près de la moitié était des sociétés à capitaux entièrement ou majoritairement étrangers.

Autre bouleversement consécutif à cette mutation: les producteurs, désormais tributaires du marché, ne pourront plus prétendre au prix minimum garanti par l'État. En attendant la libéralisation effective, le gouvernement a donc fixé (pour la dernière fois?), un prix indicatif du cacao à 575 francs CFA le kilo. Il faut cependant remarquer que les prix officiels ne reflètent pas toujours ceux effectivement payés par les acheteurs qui sillonnent les villages pour le compte des exportateurs et que de nombreux paysans, étranglés par une situation financière précaire, sont souvent contraints de brader leurs récoltes à vil prix.

Dans un marché où les enjeux sont considérables, la libéralisation de la filière café intervenue en 1998, n'a en rien freiné la crise que traverse le monde paysan ivoirien, déjà laminé par des fluctuations de cours plus souvent à la baisse qu'à la hausse. Aujourd'hui, le cordon ombilical avec l'État en passe d'être coupé, les organisations paysannes ivoiriennes, qui n'ont pas manqué d'exprimer leur inquiétude face à ces changements trop brutaux, auront à relever le défi de l'apprentissage de l'autonomie, afin de mieux affronter l'étape de la mondialisation ■

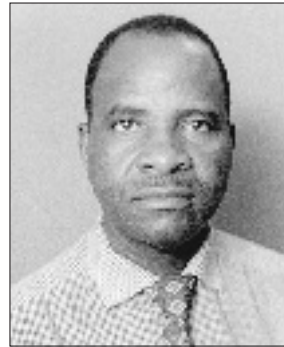
Sylvia Serbin

Des OPA ivoiriennes se dotent d'un bulletin associatif

Le *Professionnel agricole* a été lancé par l'ANOPACI (Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire) qui fédère une dizaine d'organisations professionnelles agricoles. Pour M. Mathias Aka N'Goan, Président de l'ANOPACI, le secteur agricole ivoirien qui fait vivre plus de la moitié de la population, connaît de profondes mutations structurelles liées à la libéralisation. Bien que porteuse d'espoir, cette libéralisation n'en suscite pas moins de nombreuses inquiétudes. Mensuel, ce bulletin vise à accompagner l'ambition de professionnalisation du secteur agricole affiché par les OPA et traitera de l'actualité de l'ensemble des filières du mouvement.

Bien documentées et particulièrement attrayantes, ses différentes rubriques à vocation pédagogique apportent réellement un plus aux acteurs du monde rural ivoirien, notamment à travers ses pages techniques.

Adresse: ANOPACI, résidence de Gaulle, immeuble Sopim à Treichville; esc B, 5^e étage porte 1-20, BP 937, Abidjan 20. Tél. 35 34 53 / 25 49 45.



Koffi Yeboue
Secrétaire
exécutif
de l'APROCACI

«**P**our l'instant, nous ne sommes pas prêts à exporter nous-mêmes»

Nous avons recueilli le sentiment du secrétaire exécutif de l'Association des producteurs de café, cacao de Côte d'Ivoire, M. Koffi Yeboue. L'APROCACI compte 575 GVC (Groupements à vocation coopérative) répartis en huit unions qui représentent 37371 membres.

«Depuis quelques mois, les coopératives ont effectivement la possibilité de vendre directement à l'exportation, mais il faut avoir une capacité d'au moins 5000 tonnes pour exporter. Toutefois l'exportation est un métier tout à fait différent de celui que nous connaissons bien: la production. Il faut pour réussir avoir toute l'expertise nécessaire et cela suggère d'embaucher des personnes compétentes dans ce domaine (agro-économistes, transitaires, etc.). D'où des coûts supplémentaires qui sont trop lourds à supporter pour nos structures. Pour l'instant nous ne sommes pas prêts à exporter nous-mêmes.

Nous pensons travailler plus étroitement avec les exportateurs en signant des contrats de vente. La contractualisation sera un moyen de travailler en partenariat avec les acheteurs présents en Côte d'Ivoire. Et surtout, le contrat garantira un prix d'achat. La coopérative aura donc la garantie d'un prix d'achat fixé à l'avance et pourra espérer une prime en fonction de la qualité ou des termes du contrat.

Actuellement nous avons un contrat avec le chocolatier CEMOI. Par ailleurs, l'APROCACI et la FEDOCACI (Fédération des organisations coopératives de producteurs de café cacao de Côte d'Ivoire) souhaitent installer des petites unités de traitement de fèves de cacao dans les sept grandes zones de production. Grâce au calibrage, nous pourrions vendre des fèves de meilleure qualité aux exportateurs et tirer donc de meilleurs prix. Ce projet est actuellement à l'étude à la Banque mondiale».

Interview recueillie en collaboration avec le *Professionnel agricole*, Abidjan.